

CONTRAT D'AMODIATION N° 1923/7813/SG/GC/2020

AVENANT N° 2

Entre :

La Générale des Carrières et des Mines, société anonyme unipersonnelle avec Conseil d'Administration, en abrégé « GECAMINES S.A. », en sigle « GCM S.A. », au capital social de 2.401.500.000.000 CDF, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lubumbashi sous le n° CD/LSHI/RCCM/14-B-1678, Numéro d'Identification Nationale BO500-A01000M et Numéro Impôt A0701147F, et ayant son siège social au n° 419, Boulevard Kamanyola, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, République Démocratique du Congo, « RDC », représentée aux fins des présentes par Monsieur LUKAMA NKUZI Guy-Robert, Président du Conseil d'Administration, Monsieur MASANGU A-MWANZA Jack, Directeur Général adjoint en charge des Finances et des Participations, ci-après dénommée « GECAMINES », d'une part ;

Et

KAI PENG MINING, société à responsabilité limitée, en abrégé « KPM », immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Likasi sous le n° CD/LSI/RCCM/14-B-052, Numéro d'Identification Nationale 6-128-N62747R, Numéro Impôt A1206441Q, et ayant son siège social au n° 33, Route Kambove, Commune de Panda, Ville de Likasi, Province du Haut-Katanga, République Démocratique du Congo, représentée aux fins des présentes par Monsieur Chen Tao, Directeur Général, ci-après dénommée « KPM », d'autre part ;

Ci-après dénommées collectivement « Parties » et individuellement « Partie »

PREAMBULE

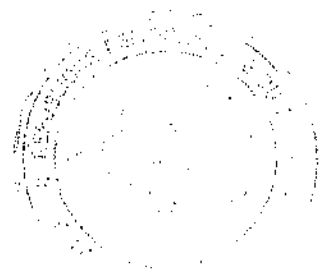
- A) Attendu que GECAMINES est titulaire exclusif des Permis d'Exploitation (PE) 13256 issu de la transformation multiple du PE 12274 et 2355 auxquels se rapportent le présent Contrat d'Amodiation dont copies des certificats d'exploitation en annexe 1 ;
- B) Attendu que GECAMINES et KPM ont signé en date du 06 janvier 2021, le contrat d'amodiation n° 1923/7813/SG/GC/2020 relatif aux droits miniers attachés au périmètre de 5 (cinq) carrés couverts par le Permis d'Exploitation (PE) 13256 partiellement issu du PE 12274 et au périmètre de 2 (deux) carrés couverts par le Permis d'Exploitation (PE) 2355 partiellement de GECAMINES ;

- C) Attendu que par l'avenant n° 1 au contrat d'amodiation signé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021, GECAMINES et KPM sont convenus d'écourter les échéanciers de pas de porte à 2 tranches mensuelles ;
- D) Attendu que GECAMINES et KPM sont convenus, après discussion de la majoration de taux de pas de porte tel qu'initialement prévu à la signature du contrat d'Amodiation, qui passe de 90 USD/tCu à 165 USD/tCu ;
- E) Attendu que le pas de porte additionnel est calculé sur une base d'un taux majoré à 165 USD/tCu, le cobalt sera pris en compte sous forme de Cuivre équivalent (CuEq) et ces conditions ne s'appliqueront que les réserves exploitables additionnelles mise à jour et transmises le 02/07/2023, soient 205 850 tCu et 13 179 tCo, ce qui ramène les réserves totales optimisées à 573 283,26 tCu et 22 153,82 tCo ;

Réserves exploitables de PE 2355 Projet KPM KIPESE SUD	volume (m <sup>3</sup> )	densité	ts	%Cu	tCu	%Co	tCo
	6 497 790,40	2,20	14 295 138,89	1,44	205 850,00	0,06	13 179,00

LME au 14/07/2023		Moyenne 12 deniers mois	
1 tCu Cathodique	\$9 107,97		1 tCu éq.
1 tCo	\$25 573,59		2,807825674

En cas de faisabilité avec des Réserves exploitables prouvées			
Taux de Pas de porte (165 USD)			Montant attendu
205 850,00	Cuivre	\$165,00	\$33 965 250,00
13 179,00	Co ou Cu éq.	\$463,29	\$6 105 715,20
			\$40 070 965,20



- F) Attendu que tout incrément de réserves minérales exploitables, au-dessus de 573 283,26 tCu et 22 153,82 tCo ayant fait l'objet de pas de porte additionnelle, fera l'objet d'une nouvelle négociation à venir de terme contractuel pouvant introduire selon l'entente des parties de terme d'un accord autre qu'une Amodiation ;
- G) Les parties sont convenues que dans l'hypothèse où des ressources minérales et réserves minérales additionnelles exploitables seraient découvertes au-delà de cette dernière mise à jour, c'est-à-dire au-delà 573 283,26 tCu, les réserves y afférentes feront l'objet d'une nouvelle négociation avec notamment une modification des modalités de coopération entre les Parties conformément au point F ci-dessus ;
- H) Attendu que les Parties se sont accordés pour la signature du présent Avenant.

*M. B.*

*g*

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1

L'article 4.2. alinéa 2 du contrat relatif au Pas de porte est modifié comme suit :

« D'ores et déjà les Parties conviennent que le pas de porte additionnel sera calculé à partir des réserves déterminées dans l'Etude de Faisabilité Bancable sur base du taux de 165 USD/tCu et CuEq pour le cobalt. »

Article 2

L'article 18 relatif aux Formalités d'Enregistrement de l'Amodiant est modifié de la manière suivante :

« Article 18 : FORMALITÉS D'ENREGISTREMENT DE L'AMODIATION

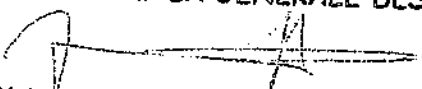
Les Parties désignent Maître TATY-TULA Louis, en sa qualité de Mandataire en Mines et Carrières de Gécamines, aux fins de procéder à l'authentification du présent avenant et à l'accomplissement des formalités d'usage auprès du CAMI. »

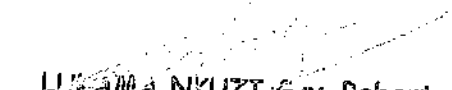
Article 3

Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées. Cependant, les parties conviennent d'une prochaine révision des dispositions pertinentes pour la bonne exécution du contrat afin de les aligner aux meilleures pratiques en la matière.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé à Lubumbashi, le présent Avenant, le 27/02/2025, en quatre exemplaires originaux, chacune des Parties reconnaissant en avoir retenu un, le troisième étant réservé au Cadastre Minier et le dernier au Ministre des Mines.

Pour LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES S. A.

  
MASANGU A-MWANZA Jack  
Directeur Général adjoint en charge des  
Finances et des Participations

  
LUKAMA NKUZI Guy-Robert  
Président du Conseil d'Administration

Pour KAI PENG MINING SARL

  
CHEN TAO,  
Directeur Général



CADASTRE MINIER

Kinshasa, le 11/03/2025



MONTANT USD

2 500,00

DIRECTION FINANCIERE  
Departement de la tresorerie

QUITTANCE/PERCEPTION N° 154

Form (Société) : GECAMINES SA ET KAI PENG MINING SARL

Montant en lettres : Dollars américains deux mille cinq cents

Motif de paiement : AUTHENTIFICATION CONTRAT, AMODIATION, PE 13256 & 2355



Percepteur  
MOKABI LABOLA

